



Le Plessis-Pâté

URB/RM

COMMUNE DU PLESSIS-PATE

ARRETE DU MAIRE N° A-205-2025

PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN FEU DE SIGNALISATION PROVISOIRE RUE ANNA MARLY

Le Maire du Plessis-Pâté,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route, notamment l'article R110-1,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande formulée par la Compagnie de Phalsbourg en vue de l'installation d'un feu de signalisation provisoire sur la Rue Anna Marly, en raison du chantier en cours sis ZAC Val Vert Croix Blanche,

CONSIDERANT que le chantier de la ZAC Val Vert Croix Blanche nécessite l'installation d'un feu de signalisation en vue de l'ouverture à la circulation de la Rue Anna Marly.

ARRETE

Article 1er : La compagnie de Phalsbourg est autorisée à mettre en place un feu de signalisation provisoire sur la Rue Anna Marly, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le feu de signalisation sera sous l'entièvre responsabilité de la Compagnie de Phalsbourg.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des services du Plessis-Pâté, Madame la commandante de la brigade de gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix, Monsieur le chef de Poste de la police Municipale du Plessis-Pâté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché.

Article 4 : Cet arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera adressée à :

- la sous-préfecture de l'Essonne,
- la brigade de gendarmerie nationale de Marolles-en-Hurepoix,
- la Police Municipale du Plessis-Pâté,
- la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne,
- la SORGEM,

- La Compagnie de Phalsbourg.

Fait au Plessis-Pâté, le 19 décembre 2025

Fait et arrêté les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa
responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Versailles, dans un
délai de deux mois à compter de la
présente notification ou publication
électronique.

Date de télétransmission du
présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY

